



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°2025_03

Nombre de membres
Composant le conseil : 16
En exercice : 14
Présents : 08
Votants : 09
Date de convocation : 05 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq le douze mars à vingt heures trente minutes le Conseil d'administration de la commune de Chartrettes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GROS, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

*Sont présents : Monsieur Pascal GROS, Président
Madame Michèle DE ROO, Vice-Présidente
Mesdames, Claire BOULEY, Françoise PREVEC, Brigitte CHALMEL.
Messieurs, Bernard BRUNEAU, Jean LEVRIER, Robin MOR*

Sont absents excusés avec pouvoir :

Mme Christiane BARGEULT ayant donné procuration à Mme Claire BOULEY

Sont absents sans pouvoirs :

*Madame Cécile BOGLIO, Madame Jeannine BARBERON, Monsieur Pierre POTIER,
Mme Ingrid JEANSON, Madame Gaëlle TOUATI.*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L2121-15 du Code des collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil d'Administration. Sur proposition du Président, Valérie MIRGUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Objet : vote du Budget Primitif 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-1, L1612-2, L1612-8 et L1612-9

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-1 et L2312-1

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2025 validé par le S
Fontainebleau en date du lundi 24 février 2025

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 077-267702892-20250312-2025_03BU-BF

CONSIDERANT que le projet de budget primitif 2025 intègre le Compte financier Unique

CONSIDERANT le budget qui se présente à l'équilibre avec les chiffres suivants :

- Dépenses de fonctionnement pour un montant de **51 498.00 €**
- Dépenses d'investissement pour un montant de **5 963.22 €**

APRES DELIBERATION

Le Conseil d'administration

APPROUVE à l'unanimité le Budget primitif 2025

ADOpte le Budget Primitif pour l'exercice 2025

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à l'exécution du budget

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au Registre les membres présents

Pascal GROS
Président du CCAS de Chartrettes
Par délégation en l'absence du Président
Michèle DE ROO
Vice-Présidente

Secrétaire de séance :
Valérie MIRGUET

ADOpte A l'UNANIMITE

POUR : 09
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0
ABSENT : 5

